

# Communiqué



## La prestation fiscale canadienne pour enfants du mois d'octobre

Ottawa, le 18 octobre 2001... L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) émettra demain les paiements de la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) d'octobre. Au total, plus de 649 millions de dollars seront distribués à quelque 2,8 millions de bénéficiaires dans tout le Canada.

Les bénéficiaires qui attendent un paiement et qui ne l'auront pas reçu au plus tard le 26 octobre peuvent communiquer avec le Service des renseignements sur la PFCE de l'ADRC, en composant le **1 800 387-1194** pour obtenir un service en français, et au **1 800 387-1193** pour un service en anglais. Le service est offert en semaine, entre 8 h 15 et 17 h (heure locale).

Les clients peuvent demander que leurs paiements soient déposés directement dans un compte qu'ils détiennent dans un établissement financier. Pour ce faire, ils n'ont qu'à remplir le formulaire T1-DD, *Demande de dépôt direct*, qu'ils peuvent obtenir à leur bureau des services fiscaux ou centre fiscal.

Les époux ou conjoints de fait doivent tous deux produire une déclaration de revenus afin de recevoir ou de continuer de recevoir la PFCE. Les particuliers qui déménagent doivent aviser l'Agence afin de ne pas interrompre les paiements de la PFCE, même s'ils utilisent le dépôt direct et que leur compte bancaire ne change pas.

Les paiements pour les programmes suivants de prestations provinciales et territoriales administrés par l'Agence seront également émis :

- Prestation familiale de la Colombie-Britannique
- Prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick
- Prestation pour enfants de Terre-Neuve et du Labrador
- Prestation pour enfants des Territoires du Nord-Ouest
- Prestation pour enfants du Nunavut

.../2



**Pour vous servir encore mieux !**  
**More Ways to Serve You!**



Agence des douanes  
et du revenu du Canada

Canada Customs  
and Revenue Agency

Canada

- Prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse
- Prestation pour enfants de la Saskatchewan
- Prestation pour enfants du Yukon

Les prestations calculées pour chacun de ces programmes sont combinées chaque mois à la prestation fiscale canadienne pour enfants et émises en un seul paiement.

Les particuliers peuvent aussi obtenir de l'information sur la PFCE aux pages « Coin des nouvelles » et « Prestations pour enfants et familles » sur le site Web de l'Agence à : **[www.adrc.gc.ca](http://www.adrc.gc.ca)**

Renseignements aux médias :

Michel Proulx  
Relations avec les médias  
Téléphone : (613) 946-3461  
Télécopieur : (613) 941-9430  
Courriel : [Michel.Proulx@ccra-adrc.gc.ca](mailto:Michel.Proulx@ccra-adrc.gc.ca)

**PFCE10/01**